

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 août 2019

---

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Retiré

## AMENDEMENT

N° CD511

présenté par

M. Saddier, Mme Duby-Muller, M. Straumann, M. Brun, M. Menuel, M. Bazin, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Bony, M. Leclerc, Mme Trastour-Isnart, M. Vialay, M. Viry, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Cordier, M. Cinieri et Mme Poletti

-----

### ARTICLE 1ER A

#### RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 15, après le mot :

« périurbains »,

insérer les mots :

« , les zones frontalières ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prendre en compte la spécificité des zones frontalières.